

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 14 septembre 2021

convocation du 07/09/2021

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Séverine PLANTÉ, Maud CADARIO

Messieurs : Michel TRONEL, MULOT Dominique, Jean GRUMIAUX, Gilles BREANT, Christophe LEROUX, René GOBEAUT, Vincent SORET

Absents : Carine SOROKA qui donne pouvoir à Laurence DUVAL

Cyrille DESORMEAUX qui donne pouvoir à René GOBEAUT

Pauline DUPONT qui donne pouvoir à Laurence DUVAL

Francis VALLET-DUCLOS qui donne pouvoir à Christophe LEROUX

Secrétaire de séance : Agnès SERGENT

La Séance est ouverte à 20h30

1- Délibération pour autorisation de signature de convention pour l'implantation d'un mât de téléphonie :

Madame le Maire indique qu'elle a été recontactée pour l'installation d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, afin d'améliorer la couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la Commune.

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée C 26 sis lieu-dit Bruyères de Sacquenville Chemin des Bruyères appartenant à la commune, et en retrait de la voirie. L'emprise au sol sera de 7m x 5m sur 42 mètres de hauteur.

La convention a une durée de 12 ans et une redevance d'occupation au sol de 500 €/an sera versée à la commune.

Les travaux débuteront fin 2021.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'implantation par la société Phoenix France Infrastructures d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, à Canappeville. Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée C 26.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

2- Délibération pour motion contre la participation des communes suites au transfert compétence état :

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur BREANT avait évoqué les nouvelles décisions gouvernementales sur l'augmentation des contributions des communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office Nationale des Forêt.

Une motion est proposée pour vote aux communes.

Pour exiger :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Eta-ONF.

Pour demander :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions : **La motion est adoptée.**

3- Délibération pour adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Eure pour l'assurance statutaire des salariés :

Lors de notre conseil municipal du 26 octobre 2020 la commune avait délibéré pour se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire pour bénéficier des remboursements en cas d'arrêts maladie ou congés maternités des agents.

➤ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) auprès de SOFAXIS et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL

pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jour ferme par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

Et

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

- OUI
 NON

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitare	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Et à cette fin,

AUTORISE Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

4- Délibération pour convention avec la Communauté de Communes et le service ADS pour l'instruction des dossiers d'urbanisme :

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg met à disposition des communes membres un service commun d'instruction des autorisations de droit du sol (ADS). Notre commune a déjà signé des conventions avec la Communauté de communes du Pays du Neubourg qui instruit actuellement nos dossiers.

La convention est arrivée à son terme, il est donc proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2023.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

5- Délibération pour cession des parcelles Consorts DUBOSC :

Pour l'installation de la fibre et l'installation de nouveaux poteaux, la commune s'est rendu compte que des parcelles en bordures de lotissement n'ont jamais fait l'objet de rétrocessions, comme prévu lors de la création des lotissements. Cela concerne les Consorts DUBOSC pour deux parcelles Rue du Château d'Eau ainsi qu'une parcelle Route de Louviers.

Madame le Maire a donc pris contact avec l'étude notariale de l'époque (étude de Maître POTENTIER à Louviers) qui demande qu'une délibération soit prise pour l'acquisition de ces parcelles à l'Euro symbolique.

6- Point sur les travaux du local au terrain multisports :

Une réunion de la commission travaux a eu lieu le 10 août 2021.

Madame le Maire fait un point financier des travaux : les dépenses s'élèvent à ce jour à 14 608.11 €. Nous avons eu le complément de remboursement de l'assurance soit une indemnisation totale de 13 181.12 €.

Au niveau des travaux il reste :

- Le revêtement des murs extérieurs pour un enduit, au lieu de bardage bois initialement prévu) ; le coût approximatif serait d'environ 4 000 €.
- L'isolation intérieure et l'électricité.

7- Salle polyvalente : travaux de démolitions :

La commission travaux a prévu le démontage des sanitaires existant le lundi 20 septembre avec les conseillers municipaux disponibles et des membres du CBC.

L'entreprise EJPP EGASSE qui réalisera le gros œuvre interviendra semaine 40.

Les entreprises sont tenues de protéger les locaux lors de leur intervention, la cuisine sera fermée à clefs, des tables et des chaises seront à dispositions des entreprises si besoin.

Le banc et le compteur du petit marché seront à déplacer.

L'utilisation de la salle polyvalente est bloquée jusqu'à fin janvier 2022.

La section « théâtre » du Foyer Rural souhaite avoir un local pour leurs répétitions : il est proposé la salle de conseil de la mairie. Autre suggestion : faire une demande de salle auprès du Centre de Promotion Sociale du Prieuré.

La salle du Conseil est mise également à disposition pour Le Club des Cèdres et ses rencontres du jeudi après-midi. La salle de Motricité est mise à disposition le mardi soir pour les activités du club de Gymnastique

Volontaire. Les communes de Venon et de Quatremare ont accepté le prêt d'une salle pour les activités du mardi matin et du jeudi soir du club GV.

8- Ecole : point sur la rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, Madame Pauline TRUCHOT, enseignante est revenue suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe.

Un réaménagement de l'emploi du temps a été fait pour le personnel, le temps que la salle polyvalente n'est plus accessible.

L'école avait candidaté pour développer l'Environnement Numérique de Travail en école pilote mais l'interface proposé n'est pas celui qui était attendu : Mesdames LE DOUSSAL et CADARIO ont des difficultés à la mise en place de cet outil numérique.

9- Questions diverses :

Eclairage public :

La Mairie a reçu un devis global de Team Réseaux pour la remise aux normes des armoires d'éclairage public notre prestataire, nous allons les recontacter afin de demander une priorisation des travaux afin d'étaler la dépense sur deux ou trois budgets.

Transport scolaire :

Depuis la rentrée scolaire, les enfants sont confrontés à plusieurs problèmes récurrents, Madame le Maire a donc fait la tournée le vendredi 10 septembre et plusieurs soucis ont été soulevés (Pas de feuille de route, horaires différents sur le site et le passage réel, manque d'identification du bus et des navettes, des enfants non transportés...) Une réunion a eu lieu ce jour afin d'évoquer l'ensemble des problèmes avec La Région Normandie, KEOLIS le nouveau transporteur, des élus de la communauté de communes et de La Région.

Dates à retenir :

- ☞ Réunion de chantier des travaux de la salle polyvalente le 5 Octobre 2021 à 14h00.
- ☞ Tour de l'Eure Junior le 16 Octobre 2021
- ☞ Prochaine réunion de conseil municipal le 18 Octobre 2021 à 20h30

La séance est levée à 23h40.